



## Conseil économique et social

Distr. générale  
7 décembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la population et du développement

#### Cinquantième session

3-7 avril 2017

Point 3 de l'ordre du jour provisoire<sup>1</sup>

**Débat général 3 a) : Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national**

**3 b) : Thème spécial de la cinquantième session<sup>2</sup> de la Commission, établi sur la base du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des principales mesures pour la poursuite de son application**

### **Déclaration présentée par Asabe Shehu Yar Adua Foundation (ASYARF), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social<sup>3</sup>**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

<sup>1</sup> E/CN.9/2017/1.

<sup>2</sup> Évolution de la structure par âge de la population et développement durable.

<sup>3</sup> La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

### **Incidences de l'évolution de la structure par âge de la population et du développement durable**

Cette déclaration vise à mettre en lumière certains des défis socioéconomiques que pourrait engendrer l'évolution de la structure par âge de la population de l'Afrique subsaharienne.

Selon les prévisions de l'ONU, la population africaine devrait passer de 1,4 milliard en 2010 à 2,1 milliards d'ici à 2050.

L'Organisation a également expliqué que cette croissance serait largement alimentée par les pays les moins développés de la région subsaharienne où, selon les estimations, la population devrait passer de 1,2 milliard à 1,8 milliard.

Dans le même ordre d'idées, il est très probable que 30 des 49 pays d'Afrique subsaharienne voient leur population doubler d'ici à 2050.

Au cours de la période considérée, les pays d'Afrique subsaharienne devraient assister à une augmentation de l'exode rural, donc à une réduction notable de la proportion de la population vivant dans les zones rurales. Cette évolution soumettrait les infrastructures sociales existantes, déjà largement insuffisantes, à une pression sans précédent.

Environ 43 % de la population totale de l'Afrique subsaharienne est âgée d'une quinzaine d'années.

Cela signifie que la population est très jeune, et que la sous-région bénéficiera donc d'une offre de main-d'œuvre constante pour soutenir son économie, mais également pour favoriser à terme, dans les pays d'Afrique, une croissance économique accélérée connue sous le nom de dividende démographique, si toutefois cette main-d'œuvre considérable est instruite, qualifiée, en bonne santé, et qu'elle exerce une activité rémunérée.

Les effets potentiels de l'évolution de la structure par âge de la population sur la croissance économique, l'inflation, les prix de l'immobilier et le développement des marchés financiers pourraient notamment être les suivants :

Une réduction de la main-d'œuvre aura une incidence sur le taux de croissance potentiel, qui est calculé sur la base d'une main-d'œuvre, d'un capital et d'une productivité constants.

Avec l'augmentation de l'urbanisation, la main-d'œuvre rurale migrera des zones agricoles à faible productivité vers des zones où la productivité est plus élevée en raison de la présence du secteur manufacturier moderne et de l'industrie des services.

La qualité de la main-d'œuvre pourrait être améliorée grâce à un meilleur niveau d'instruction. L'augmentation du nombre de personnes poursuivant des études supérieures permettra de réduire le taux d'analphabétisme.

L'augmentation du nombre de travailleurs de qualité, c'est-à-dire de travailleurs instruits, signifie qu'avec une offre de main-d'œuvre constante, on observera une plus grande productivité et de meilleurs résultats.

En ce qui concerne le Nigéria, le Bureau national des statistiques a estimé en 2013 que la population du pays s'établissait à 173,6 millions. Ce chiffre devrait augmenter pour atteindre 188 à 221 millions d'ici à 2020.

Par ailleurs, dans ses estimations pour l'année 2013, la Commission nationale de la population du Nigéria a résumé la situation du pays en matière d'emploi comme suit :

- a) Taux de chômage : 13,3 %
- b) Taux de chômage partiel : 19,3 %
- c) Taux de chômage/chômage partiel chez les jeunes : 49,5 %

Selon un rapport du Fonds des Nations Unies pour la population, le Nigéria est actuellement la sixième nation du monde par sa population, après la Chine, l'Inde, les États-Unis, l'Indonésie et le Brésil.

Dans un rapport de 2016, le Bureau national des statistiques a estimé le taux d'accroissement démographique du pays à 3,2 %. Les démographes estiment que ce taux de croissance est exponentiel et pourrait aboutir à une explosion démographique qui se traduirait par une augmentation du chômage et de la pauvreté.

Cet accroissement démographique continu ainsi que l'évolution de la structure par âge de la population pourraient entraîner des répercussions positives ou négatives sur le pays, en fonction des programmes que le gouvernement mettra ou non en place.

En conclusion, il convient d'utiliser ce support pour recommander aux gouvernements des pays en développement, et notamment au Nigéria, de prendre des mesures proactives et pragmatiques dans des domaines clés tels que la santé, l'alimentation, le logement ainsi que les infrastructures sociales, en vue de faire face aux défis socioéconomiques qui surgiront nécessairement en raison de l'accroissement démographique et de l'évolution de la structure par âge de la population dans ces pays.